

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Directeur de Cabinet

Kinshasa, le

**N/Réf. ORDONNANCE N° 09/094 DU 07 OCTOBRE 2009 PORTANT
NOMINATION DU COORDONNATEUR DU SECRETARIAT
TECHNIQUE DU COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES INDUSTRIES
EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en son article 79 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 09/20 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives en République Démocratique du Congo, « CN-IT IE/RDC » en sigle ;

Considérant l'appel d'offres lancé pour le recrutement au poste de Coordonnateur du Secrétariat Technique de l'ITIE ;

Considérant les résultats de la sélection des candidats ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Sur proposition du Ministre du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Article 1^{er} :

Est nommé Coordonnateur du Secrétariat Technique du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives en République Démocratique du Congo, Monsieur **Christian MAMBU ma BINKUBULA**.

Article 2 :

Le Ministre du Plan est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 octobre 2009

Joseph KABILA KABANGE

Adolphe MUZITO
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 07 octobre 2009

Le Cabinet du Président de la République



Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU
Directeur de Cabinet